



Fabienne & Christian PRIVAT  
Log'CITANIE  
710 rue Etienne LENOIR  
30900 NIMES  
[cprivat@logcitanie.fr](mailto:cprivat@logcitanie.fr)  
06 07 25 91 61

Nîmes le 18 octobre 2023

Mesdames, Messieurs, membres du comité de pilotage des États généraux de l'information,

Nous faisons suite à notre RDV du 12 juin dernier avec le député BERTA.

**Nous avons eu connaissance de la mise en place d'une mission conjointe entre Bercy et le Ministère de Culture sur la distribution de la presse mais aussi la mise en place des États généraux de l'information.**

**Nous souhaiterions que les dépositaires de presse soient conviés, auditionnés dans le cadre de ces missions et reconnus comme un maillon à part entière de la filière de distribution de la presse.**

Je suis dépositaire de presse dans l'est Hérault, le Gard et le Vaucluse. J'approvisionne tous les jours 750 marchands de journaux sur l'ensemble de ce territoire.

Nous souhaitons vous alerter sur les difficultés croissantes des dépositaires de presse et vous informer sur la situation de crise qu'ils vivent. En effet, les dépositaires de presse risquent très rapidement de ne plus pouvoir faire face à leurs échéances.

Lorsque les pouvoirs publics évoquent le système de distribution de la presse nationale, lorsque des journalistes rapportent l'actualité de cette filière, nous sommes toujours surpris de n'entendre, le plus souvent, que parler des Éditeurs et des SADP (France Messagerie et MLP) voire des marchands de presse, mais très rarement des Dépositaires de presse, aussi appelés « niveau 2 ». Le fait que la réforme de la nouvelle loi Bichet ne reconnaisse pas cette profession et que l'Arcep ne souhaite pas attribuer de statut particulier aux Dépositaires au sein de la filière presse en est peut-être la cause.

Mais il se trouve que le réalisme du terrain, pour qui souhaite y porter attention, fait surgir au premier regard le rôle majeur et essentiel des Dépositaires de presse. En effet, ce sont eux qui :

- Contractent avec les Diffuseurs de presse (marchands de journaux)
- Distribuent les titres de presse et livrent les points de vente de détail tous les jours (dont les quotidiens nationaux et titres d'information politique et générale IPG)
- Facturent et encaissent en qualité de ducroire
- Sont propriétaires de l'outil informatique de gestion de la presse « RéseauPresse »
- Animent commercialement les Diffuseurs

Pour mémoire, lorsque la société Presstalis s'est retrouvée liquidée, la principale difficulté n'était pas la gestion de l'effondrement du niveau 1 Messagerie (les MLP ayant assuré la reprise des titres concernés), mais bien de leur niveau 2 Dépositaires, sauvé par leur reprise en mains par des Dépositaires indépendants.

Malheureusement la viabilité des Dépositaires « niveau 2 » est remise en cause par la baisse inexorable de leur chiffre d'affaires de plus de 10% par an depuis plusieurs années, une baisse qui s'accélère en raison de la crise économique que nous subissons.

Les dépositaires ont vu leurs charges d'exploitation et de transport progresser de façon conséquente ces derniers mois, sans aucune revalorisation de leur rémunération de la part des SADP depuis plus

de 5 ans. Au contraire, le cahier des charges des dépositaires est devenu récemment encore plus contraignant.

Il s'avère que 85 % des charges d'un dépositaire sont des charges fixes, et de plus en plus de dépositaires ne peuvent plus faire face à la couverture de ces charges.

Sans action concertée, c'est une profession qui risque de disparaître, et c'est à nouveau l'ensemble du système de distribution qui serait mis à mal dans les territoires, avec de fortes conséquences sur l'emploi pour cette filière et un risque important pour la continuité territoriale de la distribution de la presse.

Cela étant exposé, nous souhaitons vous faire part de nos réflexions suivantes :

- Les Dépositaires de presse livrent chaque jour l'intégralité des 20.000 diffuseurs de presse en supportant un « déficit transport » (différence entre la rémunération allouée par les SADP et les frais réels) devenu intenable.

La nécessité de livrer tous les jours avant ouverture étant liée à la périodicité des quotidiens, les aides à la distribution de ces titres devraient aussi être dirigées, pour partie, vers le niveau 2 dépositaire. En effet, les obligations des dépositaires de distribution quotidienne des 20.000 Diffuseurs, des livraisons du dimanche et des jours fériés, des livraisons de l'édition « vente soir même » du Monde, de la mise en place d'un nombre de tournées plus important afin que chaque marchand de presse puisse mettre en vente les quotidiens à l'ouverture. Un système de péréquation aussi orienté vers le niveau 2 permettrait d'absorber les surcoûts induits par les Quotidiens.

- Les SADP livrent chacune indépendamment chaque Dépositaire : une mutualisation des vecteurs poids lourds réduirait sensiblement leurs coûts, ces économies pourraient être dirigées en partie sur le niveau 2, de plus l'impact environnemental s'en trouverait réduit, un seul camion valant mieux que deux. Ce système a pourtant existé mais a été abandonné il y a peu en raison de concurrences commerciales.

Autre exemple concret de mutualisation possible dans notre région : afin d'approvisionner notre secteur et la PACA, les 2 SADP ont besoin de plateformes régionales d'éclatement. J'ai moi aussi besoin de plateformes de cross dock afin de limiter l'impact transport du dernier km. Et bien, nous avons chacun la nôtre, à 2 km d'intervalle, alors que je pourrai tout à fait mutualiser ma plateforme de Vedène avec les 2 SADP et ainsi diminuer les charges de chacun ! Nous avons souhaité postuler aux différents appels d'offres et notre proposition n'a, à ce jour, même pas été étudiée.

- Le marché de la vente au numéro se contractera encore sur le long terme, il n'est pas envisageable d'imaginer un retour à la croissance. Dans ce contexte, seule la recherche d'économies et la réduction du cahier des charges dépositaire permettront à la filière de survivre. Nous pensons que l'obligation de livrer l'intégralité des points de vente avant ouverture quels que soient les kilomètres à parcourir, de les livrer quotidiennement même s'ils ne vendent pas de quotidiens, s'apparente à une contrainte de service public voire de continuité territoriale.

- Le duopole des SADP, s'il encourage certaines pratiques destructrices de leur rentabilité, permet toutefois de maintenir une concurrence encourageant l'accès pour l'Éditeur au meilleur tarif du marché. Nous pensons qu'une « SADP nouvelle » avec pour missions le groupage logistique et la consolidation des données statistiques et financières permettrait de dégager les points de marge nécessaires à la survie des agents de la vente et à celle des petits et moyens éditeurs qui assure le dynamisme des rayons à travers leur créativité.

- Nous pensons également que, dans ces prévisions de baisse structurelle et à long terme de la vente au numéro, la survie de la filière passe à la fois par des aides publiques mieux réparties, à la fois par des économies drastiques de fonctionnement opérationnel de la filière, mais également par une diversification des activités logistiques. Et nous avons démontré que cette diversification ne peut prendre source qu'au niveau régional, sur le dernier kilomètre, donc au « niveau 2 » Dépositaires.

Sans action des SADP et des pouvoirs publics, c'est une profession qui va disparaître avec des conséquences sans précédent sur la distribution de la presse papier, qui serait dans une situation inextricable, dans nos régions. **L'accès à l'information en serait fortement impacté, ce qui est préjudiciable à toute démocratie digne de ce nom.**

Cela aurait aussi un impact social, en effet mon dépôt de presse représente 180 emplois directs et indirects (salariés CDI, intérimaires, sous-traitants transports...) et livre la presse tous les jours à 750 marchands de presse dans notre région.

Nous joignons à ce courrier une présentation du métier de dépositaire de presse.

Aussi, voici les questions que nous souhaiterions voir poser lors de ces états généraux :

- Comment repositionner les dépositaires de presse comme un acteur de la filière presse en dépendant directement de l'ARCEP ?
- En attendant cette reconnaissance, comment faire « pression » auprès des SADP afin qu'elles reconsidèrent leur cahier des charges et leur participation aux coûts de transport ?
- Comment les économies de fonctionnement de la filière et les enveloppes d'aides à la presse pourraient-elles être revues en intégrant le maillon des dépositaires ?

Je reste, avec notre organisation professionnelle, le Syndicat National des dépositaires de Presse (SNDP), à votre disposition pour tout complément d'information sur la situation des dépositaires, sur leur engagement et leur dévouement à ce métier, et nous sollicitons votre aide afin de faire entendre notre voix auprès des pouvoirs publics, pour trouver des solutions pérennes aux problèmes auxquels nous sommes confrontés.

En vous priant d'agréer, mesdames, messieurs, l'expression de notre respectueuse considération.

Mr PRIVAT Christian  
Dépositaire de presse du Gard, Hérault & Vaucluse

